

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du jeudi 27 juin 2024**

Date de la convocation : vendredi 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Isabelle PORTE (suppléante de M. Jean-Pierre LANNES)

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. Jean LACOSTE), M. Francis PEES (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Marie-Hélène JOUANINE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance :

N° 20 Soutien 2024 à l'association 60 000 Rebonds Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

60 000 Rebonds est une association loi 1901, fondée en 2012, qui a objet d'accompagner les chefs d'entreprises qui ont fait faillite ou déposé le bilan.

En France, chaque année, environ 60 000 entreprises déposent le bilan. Les chefs d'entreprises concernés vivent un triple traumatisme, personnel, professionnel et financier.

Parmi eux se trouvent de très nombreux talents et des expertises essentielles pour l'entrepreneuriat français. C'est pourquoi il est important de les accompagner et les aider à rebondir, soit vers une nouvelle aventure entrepreneuriale, soit vers un emploi salarié en entreprise.

La situation économiques place l'association au cœur des enjeux actuels. 60 000 Rebonds a accompagné au niveau régional près de 200 chefs d'entreprises à l'échéance au cours de l'année précédente.

L'accompagnement de l'entrepreneur, proposé par l'association, se décompose de la manière suivante :

- Un accompagnement individuel, via un coach qui aide à reconstruire le socle personnel, essentiel à la réussite de l'entrepreneur, mais aussi la nomination d'un parrain. Ce parrain joue le rôle de référent de l'entrepreneur en rebond et assure la coordination entre lui et l'association. Un recours à des experts peut être envisagé, pour des besoins ponctuels ;
- Un accompagnement collectif, via des réunions mensuelles, au cours desquelles l'entrepreneur bénéficie de l'intelligence collective du réseau, et des groupes d'échange et de développement, où des compétences bénévoles sont présentes pour aider à bâtir son projet.

L'association possède au niveau national plusieurs antennes. En Nouvelle Aquitaine, 5 antennes sont opérationnelles (Bordeaux, Pau Pyrénées, Landes, La Rochelle, Pays basque) et mobilisent 220 bénévoles et 3 chargés de mission. L'ouverture de nouvelles antennes est prévue en 2024 et 2025 (Agen, Périgueux et Limoges).

L'antenne Pau Pyrénées regroupe une soixantaine de bénévoles (parrains, coaches et experts). Elle propose des formations bimensuelles. Le siège de cette antenne est localisé dans la Tour de la République, à Pau.

L'association sollicite la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2024.

Compte tenu de l'utilité économique et sociale de cette association, de son impact sur la vitalité économique de notre territoire, de son rôle nécessaire dans la crise économique actuelle, il vous est proposé d'octroyer une aide sous forme d'une subvention de 10 000 € à l'association 60 000 Rebonds Nouvelle Aquitaine.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 12 juin 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 18 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'octroyer une aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'association 60 000 Rebonds Nouvelle Aquitaine pour l'année 2024, conformément au Règlement d'Intervention Économique de la communauté d'agglomération (Priorité 3 - Placer l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement ») ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention d'attribution annexée ;**
- 3. Décider que le financement correspondant sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2024 chapitre 65, fonction 90, article 6574.**

Conclusions adoptées

**suivent les signatures,
pour extrait conforme,**

Le Président
François BAYROU